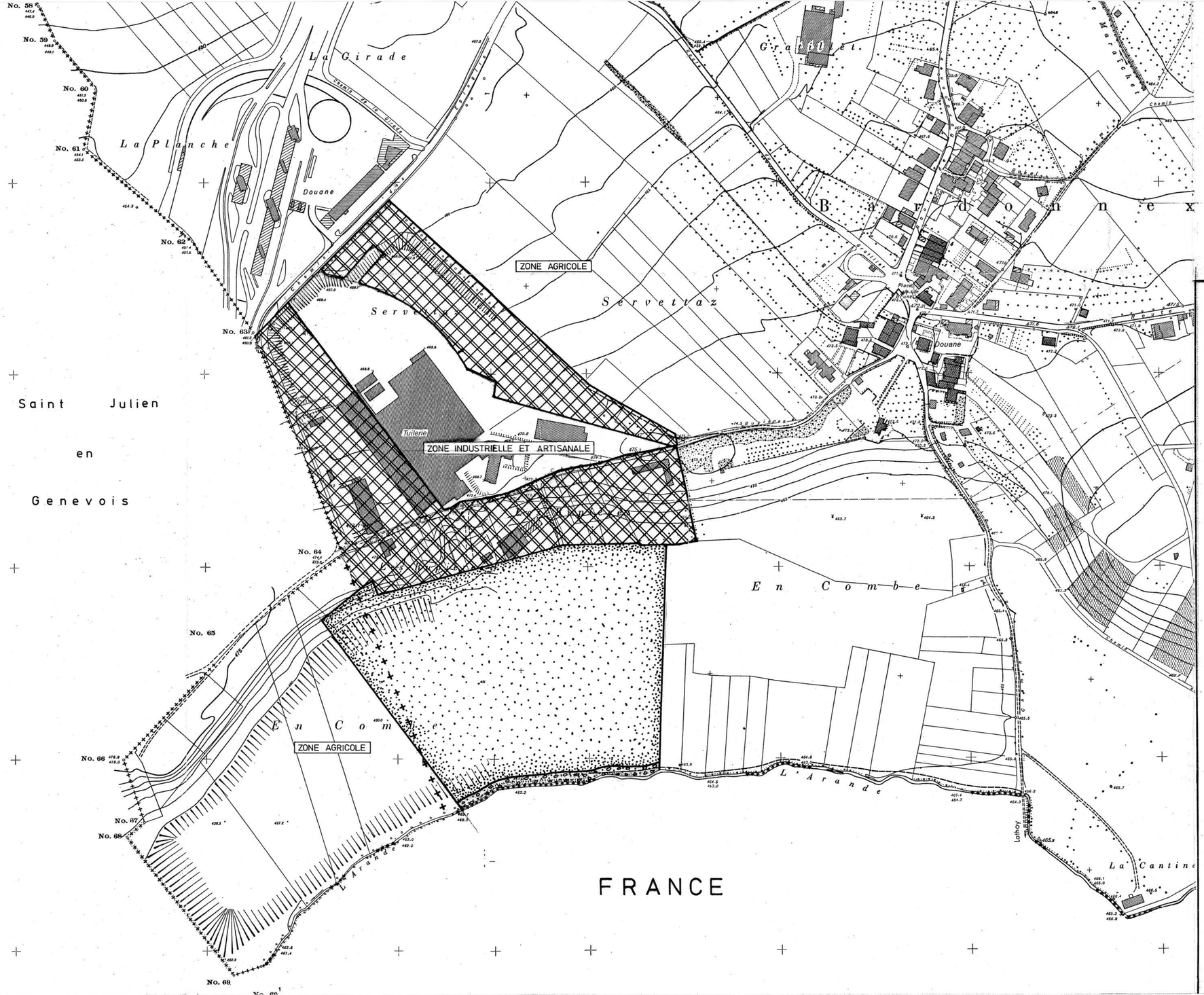


RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Direction de l'Aménagement | Service des Etudes et Plans d'Affectation

BARDONNEX FES 23 - 24

LES RUPIÈRES - LA TUILERIE

MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES

- ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE DS OPB IV
- ZONE AGRICOLE DS OPB III UNIQUEMENT POUR LES BÂTIMENTS COMPRENANT DES LOCAUX À USAGE SENSIBLE AU BRUIT
- ZONE DES BOIS ET FORÊTS
- + + + + FUTURE FRONTIÈRE NATIONALE

Adopté par le Conseil d'État le : Visa : Timbre :

Adopté par le Grand Conseil le : **24 octobre 2003**

Echelle : **1/2500**	Date : 24.03.97
	Dessin : BC

MODIFICATIONS

Indice	Objets	Date	Dessin
	synthèse	14.10.97	BC

Code GIREC		
Secteur / Sous-secteur Statistique		Code alphabétique
05 - 00 - 01		BOX
Code Aménagement (Commune / Quartier)		
505		
Archives Internes	Plan N°	Indice
7 - 5.3	28751	
CDU		
711.6		